



Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie

74440 VERCHAIX

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour l'exploitation d'un commerce ambulante de type « Food-Truck »

Objet de l'avis : La commune de Verchaix lance un appel à candidatures en vue de délivrer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour l'installation d'un commerce de restauration ambulante (Food-Truck) durant la saison estivale 2026.

1. Caractéristiques de l'emplacement et conditions d'occupation

- **Lieu d'implantation :** Parking du Camping Municipal, sis 69 route des Hottes, 74440 VERCHAIX.
- **Période d'occupation :** Du 1er juillet 2026 au 31 août 2026.
- **Fréquence et horaires :** 1 journée par semaine (jour à définir d'un commun accord avec la municipalité). Horaires libres adaptés à l'activité de restauration.
- **Raccordement technique :** Un branchement électrique est disponible sur place.

2. Obligations de l'exploitant (Propreté et Environnement)

- L'exploitant devra maintenir l'emplacement dans un état de propreté permanent et irréprochable.
- Il devra mettre à disposition de sa clientèle des contenants permettant le tri sélectif des déchets.
- Il devra impérativement repartir avec l'ensemble de ses déchets en fin de service.

3. Critères de sélection des candidatures

Afin de garantir le dynamisme local sans déstabiliser l'offre commerciale existante, les candidatures seront sélectionnées selon les critères suivants :

1. **Originalité et diversité de l'offre (Critère majeur) :** L'offre proposée ne devra pas faire concurrence directe avec le commerce « La Roulotte » situé à proximité immédiate (1 place du Marché). Les types de plats proposés devront être strictement différents de l'offre déjà installée.
2. **Qualité des produits :** Valorisation des produits frais, locaux ou circuits courts.
3. **Qualité esthétique et technique :** Propreté et aspect visuel du camion/remorque, conformité aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

4. Composition du dossier de candidature

Les candidats intéressés doivent fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature présentant le projet, les menus, les tarifs pratiqués et le jour de présence souhaité.
- Des photos ou visuels du véhicule de vente.
- Une copie de la carte de commerçant ambulant en cours de validité.
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro) couvrant l'activité sur le domaine public.

5. Calendrier et modalités de dépôt

- **Date de publication de l'avis :** 9 juin 2026
- **Date limite de réception des dossiers :** 24 juin 2026 à 12h00.
- **Modalités de transmission :** Les dossiers doivent être adressés par courriel à la mairie (accueil@mairie-verchaix.fr) ou déposés au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture, avec la mention « *Candidature Food-Truck Camping Municipal* ».

Le Maire,
Mickaël GRENÊCHE,

